



Limoges, le 12 mai 2014

Cyrille CHALEIX
Secrétaire départemental du SE-Unsa 87

à

Monsieur L'IA-Dasen
DSDEN de la Haute Vienne

Objet : problèmes de remplacement

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Afin de solutionner certaines situations problématiques de remplacement la semaine dernière, vos services ont fait appel aux collègues TRS/décharges de direction et compléments de temps partiels afin d'aller remplacer des enseignants absents dans d'autres écoles.

Pour le SE-Unsa, cette solution pose deux problèmes majeurs :

- Les collègues TRS sont des enseignants à part entière dans les écoles où ils interviennent et ont en charge la pleine responsabilité pédagogique des classes tout au long de l'année. Ils n'ont donc pas vocation à effectuer des remplacements.
- Les collègues directeurs d'école ont une charge de travail qui justifie pleinement le temps de décharge, et d'autant plus en cette période de l'année, ce qui a été affirmé et soutenu dans le cadre des chantiers métiers ministériels qui ont même acté l'augmentation du temps de décharge hebdomadaire dans les années à venir pour certaines catégories d'écoles.

Suite à votre décision, les collègues TRS se retrouvent donc dépréciés dans leur mission d'enseignant et les directeurs sont confrontés à un dilemme : doivent-ils assurer la classe pendant les journées où leurs compléments de service ne sont pas présents au risque de ne pas pouvoir récupérer les journées de décharge manquées ou bien doivent-ils assurer la direction et répartir les élèves dans les autres classes de l'école ?

Dans les deux cas, la solution envisagée par vos services ne répond nullement au problème du remplacement et, pour le SE-Unsa, ne peut plus être envisagée.

Enfin, la situation administrative des collègues TRS mérite d'être éclaircie (arrêté de nomination et frais de déplacement).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations respectueuses.

C. CHALEIX